

Nom.....

Prénom.....

Etablissement .....

**Ceci est une déclaration  
d'intention qui ne présage en  
rien de ma participation effective  
à ce mouvement.**

Madame la directrice académique

A l'appel du SNUipp-FSU et d'autres organisations syndicales une journée nationale de grève et de manifestation est prévue mardi 10 septembre 2013 pour la revalorisation salariale et contre le projet du gouvernement sur les retraites.

Ce projet de loi s'inscrit clairement dans la logique régressive construite par les réformes de 1993, 2003, 2007 et 2010. L'annonce d'un allongement de la durée des cotisations à 43 ans, en 2035 pour les natifs de 1973 et après, constitue une provocation et une véritable hypocrisie. Cet allongement recule de fait l'âge de départ à la retraite et signe inévitablement la baisse des pensions pour tous les futurs retraités.

En 2010 l'actuelle majorité gouvernementale a combattu la loi Fillon. Le projet actuel non seulement valide celle-ci mais l'aggrave bel et bien. Ce que nous n'avons pas accepté en 2010 nous ne l'accepterons pas davantage en 2013 !

S'agissant du financement, encore une fois, le gouvernement fait le choix de réduire le pouvoir d'achat des salariés et des retraités. Le financement des retraites nécessite de construire des alternatives par l'apport de ressources nouvelles, tout particulièrement en améliorant le pouvoir d'achat des salariés et en créant des emplois.

Il est ainsi urgent d'augmenter l'ensemble des salaires, du privé comme du public, ce qui impose de revaloriser réellement le SMIC et d'en finir avec le gel du point d'indice. Dans une situation où il y a près de 5 millions de chômeurs et chômeuses, où la moitié des salariés ne sont plus dans l'emploi au moment de faire valoir leur droit à la retraite, les projets du gouvernement sont inacceptables.

La loi n°2008-790 du 20/08/08 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale - le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la Constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Le SNUipp-FSU en demande toujours l'abrogation. Cette loi impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer». **Placé(e) dans l'obligation de le faire de par mon statut de fonctionnaire et pour toutes les raisons évoquées, je vous informe que j'ai l'intention d'être en grève le mardi 10 septembre 2013.**

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre « est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil » (Article L133-5).

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :